

Service instructeur  
SAT

N° 12/26-07

Service consulté  
DJU

DIF

### **Prise en charge par le Département d'une partie des contributions 2005 et 2006 de la Regio du Haut-Rhin à l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach**

Résumé : Il vous est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 421,94 € au SIVOM Pays de Brisach, maître d'ouvrage de l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach, afin de prendre en charge une partie des contributions impayées de la Regio du Haut-Rhin en 2005 et 2006 (1478,36 € au total). La répartition de cet impayé est effectuée entre les partenaires français de l'INFOBEST au prorata de leurs participations respectives (soit 28,54 % pour le Département). Parallèlement, les comptes de l'exercice 2006 de l'instance présentant un excédent, ce dernier sera réparti entre les partenaires proportionnellement à leurs contributions (soit 898,31 € pour le Département).

Le Département est partenaire de l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach, instance d'information et de conseil en matière de coopération transfrontalière.

Les comptes de l'exercice 2006 de cet organisme sont excédentaires de 6.295,13 €. En vertu de la convention de financement de l'INFOBEST pour la période 2004-2006, « dans le cas où la totalité de la somme versée par les partenaires n'aurait pas été utilisée au terme de la période globale d'exécution (...) l'excédent leur sera reversé proportionnellement à l'apport de chacun » (soit 3.147,56 € pour la partie française dont 898,31 € pour le Département). La convention de partenariat a été échue au 31 décembre 2006.

Suite à des difficultés, la Regio du Haut-Rhin n'a pas versé ses contributions 2005 et 2006 (750 € pour 2005 et 728,36 € en 2006, soit une somme globale de 1.478,36 €). Le Président de l'INFOBEST propose que les partenaires prennent en charge ces contributions au prorata de la participation des partenaires français : le Département prendrait ainsi en charge 28,54 % de la part Regio, soit 421,94 €, le restant du financement de la part Regio étant réparti de la manière suivante :

- Etat français (20,86 %) : 308,38 €
- Région Alsace (19,49 %) : 288,13 €
- SIVOM Pays de Brisach (22,21 %) : 328,34 €
- Ville de Colmar (3,84 %) : 56,77 €
- Communauté de Communes Essor du Rhin (1,14 %) : 16,85 €
- Communauté de Communes de Marckolsheim et environs (1,75%) : 25,87 €
- CCI de Colmar et du Centre Alsace (2,17 %) : 32,08 €

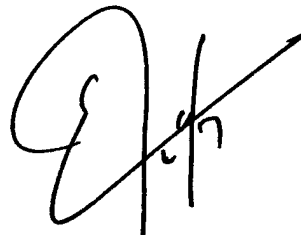
L'ensemble des partenaires français a donné son accord pour la prise en charge de la part de la Regio du Haut-Rhin.

Il vous est proposé d'approuver le versement à titre exceptionnel au SIVOM Pays de Brisach, maître d'ouvrage de l'INFOBEST, d'une subvention départementale de 421,94 €, prenant en charge partiellement l'impayé de la Regio du Haut-Rhin (1.478,36 €).

Parallèlement, un titre de recettes pour le remboursement de l'excédent dégagé par l'INFOBEST, sur le compte de l'exercice 2006, sera transmis au SIVOM Pays de Brisach, pour un montant de 898,31 € correspondant proportionnellement à la part départementale.

La recette sera imputée au chapitre 75, nature 7588, fonction 90, enveloppe 100173 et la dépense au chapitre 65, nature 6562, fonction 90, enveloppe 88518.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'BUTTNER' in a smaller, more legible script.

Charles BUTTNER